



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement (MITTD)

AGERROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Pour la sélection d'un consultant pour les études environnementales et sociales du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières (PDZAM)

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le journal « L'AS » du 20 décembre 2021.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) SENEGAL, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, a obtenu de l'État des Fonds et a l'intention d'en utiliser une partie pour effectuer les paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour la sélection d'un consultant pour la réalisation des études environnementales et sociales du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières (PDZAM).
3. Les services attendus du consultant sont l'élaboration des documents d'évaluation environnementale et sociale selon :
 - une analyse environnementale Initiale (AEI) pour les travaux de renforcement de la route nationale 2 entre Thiès et Kébémér ;
 - un plan d'Action de Réinstallation (PAR) pour les travaux de renforcement de la route nationale 2 entre Thiès et Kébémér ;
 - plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) pour les travaux de renforcement de la route nationale 2 entre Thiès et Kébémér ;
 - plan d'Action pour la Biodiversité (PAB) pour les travaux de la Boucle du Riz et de la route Louga-Keur Momar Sarr-Richard Toll.La durée de la prestation est de six (6) mois
4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) invite les candidats intéressés pour la prestation des services décrits ci-dessus à fournir les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (qualification dans le domaine des prestations , références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, l'organisation technique et managériale de l'Organisation, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels).

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste restreinte des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : **sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût)**. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux règles de procédures du décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics et suivant la grille d'évaluation ci-après :
- **Qualification générale dans le domaine des études environnementales et sociales notée sur 10 points**
 - Être un bureau agréé avec au moins 10 ans d'expérience (notée sur **02 points**);
 - avoir réalisé au cours des dix (10) dernières au moins quatre (04) projets d'études environnementales et sociales d'un projet linéaire (notée sur **8 points** ; soit 02 points par projet);
 - **Expérience spécifique en missions similaires notée sur 60 points**
 - Avoir réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins deux (02) Études d'impact environnemental (EIES) de projets linéaires selon les normes des Partenaires Techniques Financiers (PTF) comme la Banque Africaine de Développement (BAD), Banque Mondiale (IDA, IFC, MIGA), l'Agence Française de Développement (AFD) (notées sur **20 points** soit **10 points par références attestées par le maitre d'ouvrage**) ;
 - Avoir réalisé, au cours des cinq (05) dernières années, au moins deux (02) Plans d'Action de Réinstallation de projets linéaires selon les normes des Partenaires Techniques Financiers (PTF) comme la Banque Africaine de Développement (BAD), Banque Mondiale (IDA, IFC, MIGA), l'Agence Française de Développement (AFD) etc... (notées sur **20 points** soit **10 points par références attestées par le maitre d'ouvrage**)
 - Avoir réalisé, au cours des cinq (05) dernières années, au moins deux (02) Plans d'Engagement des Parties Prenantes selon les normes des Partenaires Techniques Financiers (PTF) comme la Banque Africaine de Développement (BAD), Banque Mondiale (IDA, IFC, MIGA), l'Agence Française de Développement (AFD) etc..., (notées sur **20 points** soit **10 points par références attestées par le maitre d'ouvrage**)
 - **Organisation technique et managériale notée sur 15 points**
 - **Liste d'experts qualifiés pour la mission notée sur 15 points**
 1. Un (01) Expert en Environnement et social, Chef de Mission avec au moins vingt (20) ans d'expérience ; **03 points**
 2. Un (01) Socio-économiste avec au moins dix (10) ans d'expérience ; **02 points**
 3. Un (01) Sociologue avec au moins dix (10) ans d'expérience ; **02 points**
 4. Un (01) Expert en Base de Données avec au moins cinq (05) ans d'expérience ; **02 points**
 5. Un expert en risque professionnel et technologique avec au moins Dix (10) années d'expérience : **02 points**
 6. Un (01) Expert en gestion de la biodiversité avec au moins cinq (05) années d'expérience ; **02 points**
 7. Un (01) Spécialiste en SIG avec au moins cinq (05) ans d'expérience. **02 points**

Le nombre minimum de points requis est de **soixante-dix (70)**.

6. Les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires soit à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 08h à 17h (GMT).

AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence

Tel (221) 33 869 07 51 Fax : (221) 33 864 63 50

Email à : rndour@ageroute.sn, mcsamb@ageroute.sn, ambaye@ageroute.sn

7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **26 mai 2022 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)** et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un bureau pour les études environnementales et sociales supplémentaires du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières (PDZAM)** ».

Aucun dossier transmis sous format électronique ne sera pris en compte.

Les manifestations d'intérêt seront rédigées en français ; celles qui seront soumises dans une autre langue seront rejetées.

NB : Il est à noter que l'intérêt manifesté par un candidat, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE SENEGAL de l'inclure sur la liste restreinte.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE